



Un huissier ne me défiche pas de la banque de france

Par **fafa62**, le **11/05/2009** à **19:47**

Bonjour,rnJ'avais un dossier à réglé chez un huissier de justice mandaté par XXXXXXXXXXXX. J'ai soldé ce dossier depuis le 17 mars. Depuis à chaque fois que j'appel ou que je me déplace à l'étude, la secrétaire me dit qu'elle est désolé mais la comptable n'a toujours pas passées les écritures qui montrent bien mon paiement.rnElle me dit bien que je n'ai plus rien à régler mais les écritures ne sont pas passées. donc ils ne peuvent pas me déficher. Cela me bloque énormément, puisque j'ai un projet à réaliser mais il é bloqué avec cela !!!rnAdiez moi svp, j'en ai marre là.rnQue puis je faire???

Par **Patricia**, le **11/05/2009** à **20:06**

Bonsoir,rnrnJe vous ressens bien enthousiaste concernant votre projet à réalisé maisrnnqui est bloqué.rnSans savoir de quoi il s'agit, même après défichage, les banques octroyent difficilement une aide financière à une personne qui a été interdit bancaire.rnEt sont également dans leurs droits de ne vous délivrer ni chéquier et/ou C.B.

Par **Solaris**, le **11/05/2009** à **22:34**

Bonjour,rnrnIl s'avère qu'il y a des délais de reversement pour les fonds reçus par un huissier.rnPuis il y a les délais de la BDF environ 2 mois.